

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-84

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves (en visio)
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visio)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources
Mme Roselyne Granier, cheffe du service des affaires financières, juridiques et commande publique
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique
Commandant Olivier Javelle, élève-colonel de l'ENSOSP

-o0o-

Objet : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de fournitures de bureau et petits matériels » - Autorisation de signature de l'accord-cadre n° 2023TE020

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n° 2023-60 du bureau du conseil d'administration en date du 11 septembre 2023 approuvant le lancement d'un accord-cadre relatif à la « fourniture et livraison de fournitures de bureau et de petits matériels »,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que la commission d'appel d'offres du département de l'Ardèche s'est réunie le 16 octobre 2023 pour l'attribution de cet accord-cadre,

Considérant que les deux entreprises ci-dessous ont répondu à la procédure de mise en concurrence dans les délais prévus au règlement de consultation :

Pli	Nom	Adresse
1	SAS LACOSTE	15 Allée de la Sariette ZA Saint Louis 84250 Le Thor
2	DESPESSE	58 Rue de la Forêt 26000 Valence

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres du conseil départemental de l'Ardèche ont retenu le classement des offres proposé par le service prescripteur et attribué l'accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de fournitures de bureau et de petits matériels » à la société DESPESSE, 58 Rue de la Forêt, 26000 Valence pour un montant estimatif annuel de 24 232.38 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- I. **AUTORISE** le président à signer l'accord-cadre à bons de commande « fourniture et livraison de fournitures de bureau et de petits matériels » avec la société DESPESSE ainsi que tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette opération.
- II. **PRÉCISE** que les crédits pour chaque exercice concerné seront inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 011, article 6064 « fournitures administratives », sous l'unité fonctionnelle n° 23FOTEBUREAU et dans le code famille 18.300 « fournitures de bureau » conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat